

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. PRIBETICH - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. BORDAT - M. DUGOURD - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Parc des carrières Bacquin - Mise en place d'une signalétique et de nichoirs - Convention à conclure entre la Ville et la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or a fait connaître son intérêt pour mettre en place une signalétique expliquant la vie des oiseaux vivant dans le parc des carrières Bacquin et les moyens à mobiliser pour assurer leur maintien sur le site, ainsi que des nichoirs pour les accueillir.

Ce projet, qui a reçu l'aval de la Ville, comprend la mise en place :

- d'un panneau général d'information implanté à proximité de l'entrée située rue des Marmuzots,

- de panneaux informatifs de format A5 à l'intérieur du parc à des endroits spécifiques,
- de seize nichoirs, avec une possibilité d'en installer jusqu'à trente-cinq au maximum.

La Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or assurera la fourniture et l'installation des différents dispositifs, après accord des services municipaux, qui assureront une surveillance lors de leurs interventions et préviendront le concessionnaire des éventuelles détériorations.

Pour définir les modalités d'intervention, la signature d'une convention entre la Ville et la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la mise en place d'une signalétique et de nichoirs dans l'enceinte du parc des Carrières Bacquin ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ